

**Plan de Travail Annuel
Programme d'appui à la décentralisation et aux collectivités locales**

Pays : Djibouti

D'ici 2012, les communautés de base les plus défavorisées sont davantage engagées dans le processus d'amélioration de leurs conditions de vie
Les communautés de base identifient et mettent en œuvre des projets pour répondre à leurs besoins
1. Des cadres de concertation/coordination des actions de développement sont créés et/ou redynamisés.
2. Des outils de planification du développement local opérationnels qui prennent en compte la dimension genre sont mis en place ;
3. Système durable de financement des collectivités locales
4. Engagement des leaders communautaires, des ONG pour la lutte contre le VIH/Sida renforcé
Programme des Nations Unies pour le Développement
Ministère de l'Intérieur, Administration régionales, FENU, UF, ACBF, SCAB

Partenaire de réalisation :
Autres partenaires

Résultat(s) attendu(s) du CP
(Lés) à l'intervention et extraits du CPAP
Produit(s) attendu(s) du CP
(Lés) à l'intervention et extraits du CPAP

Résultat(s) de l'UNDAF :

L'objectif du programme est l'allègement de la pauvreté et la promotion du développement social ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains. Le programme vise à fournir un appui au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Direction de la Décentralisation, en matière de réflexion sur les politiques et stratégies de développement local décentralisé et de définition des outils et des procédures concernant leur mise en œuvre. D'autre part, le programme vise à conduire une expérience pilote de développement local sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales régionales, initialement dans deux collectivités, à savoir celles de Dikhil et d'Obock. Les activités du programme porteront sur la mise en place des organes en charge de la décentralisation, le développement des outils de planification, le pilotage du processus de décentralisation le renforcement des capacités des acteurs locaux et des entités décentralisées. La création d'un système de financement pour favoriser l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ainsi que la sensibilisation sur la question du VIH/SIDA.

Période couverte par le Programme : 2008-2012
Composante du Programme : Pauvreté
Titre de l'intervention : Décentralisation
Code budgétaire : 00047107
Projet : 00056400
Durée : 1 an

Budget estimatif sur une base de 12 mois 150,000 \$
Ressources allouées :
• Gouvernement 50,000 \$
• Budget ordinaire
• Autres sources
• Donateur PNUD
• Donateur
• Donateur
Partie du budget non-financée :
Donateur
Donateur

Date 20 JAN. 2008
20 JAN. 2008



Noms
SE Monsieur Yacin Elmi Bouh
Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
Monsieur Sunil Saigal,
Représentant Résident

**Programme d'Appui à la Décentralisation
et aux Collectivités Locales
(PADCL)**

1. ANALYSE DE LA SITUATION

La République de Djibouti, dotée d'une superficie de 23.000 km² et située dans la Corne de l'Afrique, au carrefour des routes maritimes. Sa population avait été estimée en 2004 (estimation de la DISFD à 632.000 habitants, dont plus de deux tiers vit dans Djibouti ville, la capitale du pays. À la suite du conflit armé de 1991 à 2001, plusieurs facteurs sociaux, politiques et économiques n'ont pas permis de relancer l'économie locale et ont accentué les inégalités entre la capitale et les districts de l'intérieur. La pauvreté touche massivement divers couches de la population. La pauvreté à Djibouti est aujourd'hui synonyme de précarité du cadre de vie et des difficultés d'accès aux services de base dans les zones rurales. Avec l'accélération du processus de réconciliation nationale en 1996 et l'organisation des premières élections pluralistes en 1999, Djibouti a enregistré des progrès indéniables confortant l'image d'un pays stable résolument engagé dans un processus évolutif visant à ancrer des nouvelles pratiques dans la gestion des affaires publiques et de règlements des conflits socio-politiques. Les principaux défis du développement décentralisé sont liés aux facteurs suivants : (i) Capacités limitées (au niveau des administrations locales et des services déconcentrés de l'Etat, comme de la société civile); (ii) Problèmes institutionnels (manque d'équilibre entre les compétences des collectivités et leurs moyens de fonctionnement; contexte juridique flou concernant le mouvement associatif) (iii) Manque de moyens humains et financiers des administrations publiques locales; (iv) Très faible participation des populations locales dans la gestion des affaires locales; et (v) Absence de textes de clarification et d'application des dispositions réglementaires et financières

D'une manière générale, les principales perspectives futures en matière de décentralisation concernent les domaines suivants : Le principe de l'autonomie financière des collectivités locales; le développement de la fiscalité locale au profit du développement local; le contrôle à posteriori des comptes des collectivités locales; le renforcement des capacités des élus; la sensibilisation des ministères sectoriels au sujet de la nature et les défis du développement local décentralisé; la clarification des compétences des collectivités locales ainsi que de leurs moyens financiers permettrait au processus de décentralisation d'être plus effectif et aux populations de prendre part de façon active aux responsabilités dans la gestion du développement local; la définition du cadre juridique et légal des futures collectivités locales communales; et la mise en place effective d'une administration locale avec la déconcentration des services centraux.

2. STRATEGIE

Le PADCL s'inscrit dans le Cadre de programmation du plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF, 2008-2012) et tient compte des priorités de l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS). Le programme s'inscrit également dans le Cadre de Coopération de pays pour le Djibouti du PNUD qui, a retenu, deux domaines d'intervention, à savoir : la lutte contre la pauvreté, et la Gouvernance. De manière générale, les résultats attendus du programme sont les suivants : Capacités d'institutions locales renforcées; Accès aux ressources financières améliorées; Participation accrue de populations locales dans la gestion des entités décentralisées; Mise en œuvre plus efficace de politiques, stratégies et outils de la décentralisation. Il s'agit d'un programme novateur dans la mesure où il opérera au niveau central et au niveau local, en visant à la fois à (i) fournir un appui technique approprié aux autorités centrales, en particulier la Direction de la Décentralisation du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, à définir une vision stratégique du développement local décentralisé, ainsi que les principes directeurs, les procédures et les outils nécessaires à sa mise en place; et (ii) appuyer la Direction de la décentralisation à conduire parallèlement une expérience pilote à l'échelle réelle initialement dans deux Districts de l'intérieur (Obock et Dikhil).

Le Programme comporte quatre produits opérationnels, qui mettent l'accent sur la mise en place d'institutions démocratiques, le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, les capacités des organes locaux, la mise en place d'un outil de financement et la lutte contre le VIH/SIDA.

Produit 3. Système durable de financement des collectivités locales mis en place. Ce volet concernera le développement des capacités des collectivités territoriales en matière de programmation budgétaire et d'accès aux ressources financières et aux services de base sont renforcées. Le produit 2 concerne les trois volets suivants: (i) Outil financier : le programme appuiera le MIDD, en concertation avec le Ministère des Finances, à établir et mettre en place un dispositif financier expérimental permettant des investissements au niveau des collectivités locales : la nature et les principales caractéristiques d'un outil financier (Fonds d'Investissement Local, FII) - distinct de tout éventuel fonds d'équipement ou de budget de fonctionnement des collectivités locales - seront ainsi définies ; (ii) Code de Financement : le programme appuiera le MIDD à formuler de manière participative un Code de Financement du FII, expérimental (qui sera testé dans les deux Districts pilotes d'Obock et de Dikhil, avant son élargissement éventuel aux autres districts) ; et (iii) Fiscalité locale : le programme renforcera les capacités contributives des organisations locales au financement du développement local. Les investissements permettront de couvrir une période totale de 3 ans. À condition bien entendu qu'elles remplissent certaines conditions minimales, les deux collectivités locales de Dikhil et d'Obock pourront recevoir une allocation forfaitaire initiale de base calculée en fonction de la population estimée, corrigée par des coefficients concernant la pauvreté des infrastructures. Dès le début du programme, des plannings pluri-annuels seront notifiés aux collectivités, de manière à leur permettre de définir une vision à long terme de leur propre développement. La condition essentielle permettant aux Collectivités d'accéder aux plannings annuels sera la préparation participative d'un Plan de développement de la collectivité régionale. Au sein de chaque district, des groupes homogènes de bénéficiaires (porteurs de micro-projets) peuvent soumettre des propositions de micro-projets, à condition qu'elles soient conformes aux priorités du Plan de développement local. Les porteurs de projets seront assistés par les services techniques locaux, les ONG ou autres prestataires de services. À titre indicatif, un maximum de 40% du FII sera utilisé par les Collectivités pour des infrastructures et services socio-collectifs, et un minimum de 60% pour des investissements productifs, concernant l'agriculture, l'élevage, la pêche, la gestion et protection des ressources naturelles, l'aménagement de périmètres agro-pastoraux, la construction de retenues d'eau, l'aménagement et la

Produit 2 : Des outils de planification du développement local opérationnels qui prennent en compte la dimension genre. Le renforcement des capacités techniques et administratives des acteurs institutionnels impliqués dans le développement local (à la fois au niveau central, régional et local), pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière de développement local et de lutte contre la pauvreté. Le renforcement des capacités des institutions et organisations locales, régionales et des acteurs locaux seront renforcés dans la planification, et la mise en œuvre des programmes et projets de lutte contre la pauvreté. Il s'agira de rendre les organes en charge du développement local décentralisés opérationnels en développant d'une part les plans locaux de développement et d'autre part des procédures et des outils nécessaires à leur mise en œuvre. (outils de formation, suivi et évaluation, inventaires, manuels, guide de passation de marchés...etc.). Il s'agira aussi de définir des normes de conduite ou des principes directeurs permettant aux acteurs institutionnels d'agir individuellement et collectivement en matière de planification, programmation et exécution du développement local.

Produit 1 : Des cadres de concertation/coordination des actions de développement ouverts à tous les acteurs dont les femmes et les jeunes sont créés et/ou redynamisés il s'agira de mettre en place les organes en charge du développement local décentralisé au niveau central, régional et local. Une réflexion autour des objectifs en lien à la décentralisation et au développement local sera engagée. D'un point de vue institutionnel, le produit 1 concerne à la fois: (i) L'affermissement des organisations susceptibles d'impulser et d'animer le processus de développement local, à la fois au niveau central (particulièrement au sein du MIDD) et au niveau régional (organes régionaux); (ii). Parmi les organisations il faut rappeler le rôle essentiel que sont appelés à avoir les Comités locaux de développement (CLD), réunissant les représentants des différentes catégories sociales, qui seront progressivement mis en place pour constituer des structures résidentielles de base (village et campements), dont le rôle principal sera l'animation du développement local, la conduite du processus de planification locale et de mise en œuvre des actions de développement local. Il sera aussi question d'élaborer et de compléter les dispositifs institutionnels et légaux relatifs à la décentralisation

Les bénéficiaires des différentes activités du programme sont en premier lieu les populations de zones concernées et, en deuxième lieu, les administrations locales et le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (les représentants des bénéficiaires font partie du comité de pilotage du programme).

Garantie du projet. La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et

En outre deux éléments importants le suivi et la gestion sont assumées par les fonctions suivantes.

finaux du projet

Principaux bénéficiaires. Cette fonction sera assumée par les bénéficiaires notamment par un membre de l'Exécutif Régional dans chacune des régions et un représentant de la société civile représentant les intérêts des bénéficiaires

Principaux fournisseurs. Cette fonction qui porte sur la faisabilité technique sera assumée par le partenaire chargé de l'exécution en l'occurrence le PNUD, le FENU, RUE et l'ACBF pour ce projet. Elle peut être aussi étendue à des ministères sectoriels ayant un savoir technique dans le domaine du projet concerné.

L'Exécutif. Cette fonction est en fait la direction du projet est exercé par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation qui préside le comité de pilotage qui se réunit d'une manière périodique.

Le comité de pilotage du projet a pour objectif d'orienter les décisions du projet, d'apporter des mesures correctives et d'avaliser les plans de travail etc... Le comité peut être sollicité par le Directeur du projet pour certaines décisions. Le comité de pilotage se compose de rôles et responsabilités qui réunissent les différents intérêts impliqués et exigés par le projet. Il comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles :

Le programme établira des formes de collaboration avec plusieurs partenaires au développement (plusieurs parmi eux ayant déjà manifesté un grand intérêt à appuyer une telle approche) : (i) Au plan local, il mettra en contact quotidiennement les autorités élues, les cadres techniques, les représentants des organisations communautaires et les responsables d'autres projets intervenant selon des démarches différentes; (ii) Au niveau central, le développement local à Djibouti met en jeu une diversité d'acteurs nationaux (principalement les ministères de l'Éducation et le Ministère de l'Aménagement du Territoire), régionaux (commissaires et Présidents des Conseils Régionaux), locaux (chefs de village, cadis et notables) et extérieurs (bailleurs de fonds et ONG) ayant des stratégies et des intérêts communs et parfois divergents; et, enfin, (iii) Au niveau général, la souplesse des mécanismes de mise en œuvre du programme et son approche pragmatique permettront la participation future d'autres partenaires pour étendre cette expérience à d'autres districts.

4. ARRANGEMENTS DE GESTION DU PROGRAMME

Le programme sera financé conjointement par le PNUD, RUE (Union Européenne) et le FENU (Fonds d'Équipement des Nations Unies) qui fournira un financement parallèle.

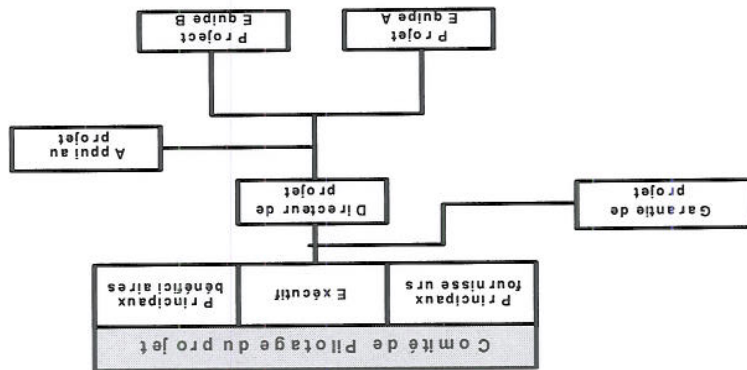
3. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Produit 4 : Engagement des leaders communautaires, des ONG pour la lutte contre le VIH/Sida renforcé. Ce produit se fera en partenariat avec le Secrétariat Exécutif de lutte contre le VIH/SIDA. Il se concrétisera par des actions d'appui-conseil et plaideroyr conduites par le bureau et soutenues par des activités des programmes régionaux. La mise en place des mécanismes de pilotage de lutte contre le VIH/SIDA au niveau des districts et à l'appui dans la formulation et la mise en œuvre des projets communautaires. L'objectif recherché est la mobilisation des communautés locales pour lutter contre le VIH/SIDA

qui utilisent l'approche dit de Haute intensité de Main-d'Œuvre (HIMO).
 Priorité sera donné aux initiatives qui créent des emplois et génèrent des revenus pour les ménages, surtout celles services techniques concernés, il y aura l'identification de toute la gamme et du coûts des initiatives possibles).
 gestion de petits marchés locaux, la promotion de petites entreprises locales, etc. (dès le début, avec l'appui des

de suivi. Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nome une personne pour effectuer ce suivi obligatoirement.

Directeur du projet. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais et coûts fixés au départ. Il sera nommé par le partenaire d'exécution de l'exécution.



4.1. Responsabilités des parties

Responsabilités du gouvernement et des Collectivités. Le gouvernement, par le biais du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), procédera à la supervision et au suivi régulier de la mise en œuvre du programme PADCL. Le gouvernement a la charge d'assurer les responsabilités institutionnelles ci-après : Présider le comité de pilotage du programme; Mettre en place un mécanisme de valorisation des acquis du programme au plan national; Restructurer, étoffer, équiper et responsabiliser la Direction de la Décentralisation; Apporter une contribution financière au programme estimée à 10% de la valeur du FII, soit environ US\$100.000; Doter les entités décentralisées des moyens humains et financiers; Réaliser un audit annuel concernant la gestion financière des collectivités locales. La Collectivité locale régionale, sous la responsabilité du secrétaire exécutif et la tutelle du Commissaire, aura la responsabilité d'assurer la coordination de l'ensemble des activités du programme avec celles d'autres intervenants, pour en garantir la complémentarité et les synergies, et éviter tout chevauchement.

Responsabilités du FENU. Le FENU aura les charges suivantes: Assurer la supervision technique du programme, en particulier par l'organisation de missions régulières de la part d'un conseiller international en décentralisation; Fournir un appui technique régulier et cohérent au programme, en veillant à capitaliser aussi les enseignements tirés à partir de ce genre de programmes dans d'autres pays; Apporter des ressources financières correspondantes à un montant total

D'une manière générale, l'UGP assure les fonctions suivantes: Etablir des rapports de travail étroits avec les instances du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et avec d'autres ministères concernés; Veiller à la mise en œuvre générale de toutes les activités; Aider la mise en œuvre des actions liées aux investissements; Appuyer la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales régionales; Superviser la collecte des informations concernant les Régions, leur

Au niveau local, chaque UGP sera composée d'un cadre national, d'un animateur, d'un chauffeur, d'un appui régulier de la part de consultants externes (nationaux et internationaux). L'UGP sera composée de: un chef de projet (VNU international), un expert en développement rural (VNU international), un expert itinérant, d'un cadre national, un (e) assistant (e) administratif (ve); un chauffeur.

Une Unité de Gestion du Programme (UGP) appuiera la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales dans les domaines de la planification, formulation des micro-projets, gestion des fonds d'investissement, mise en œuvre des projets et gestion des infrastructures réalisées. Ce comité sera supervisé par un directeur désigné par le gouvernement. L'UGP assurera aussi le suivi des activités du programme.

Au niveau régional. Au sein de chacun des deux districts pilotes, le rôle de supervision du programme sera assuré non pas par un comité/projet ad hoc, mais par le Comité de Coordination du Développement Régional – dont la mise en place sera promue dans chaque Région et dont la composition sera établie par le gouvernement. Ce comité devrait assurer, entre autres, la supervision générale de la mise en œuvre du programme, à la lumière des orientations du comité de pilotage du programme et en conformité avec les politiques nationales concernant le développement local décentralisé.

Au niveau national. L'Agence de tutelle du programme est le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Au sein du Ministère, la Direction de la Décentralisation en exerce la tutelle administrative directe. Un comité de Pilotage du programme sera mis en place. Le Ministère de l'Intérieur présidera ce comité qui compose par les représentants des principaux ministères sectoriels, les représentants des conseils régionaux concernés, les représentants du PNUD et du FENU et d'autres éventuels bailleurs de fonds.

Le projet sera exécuté par le PNUD sous la modalité d'Exécution Directe.

4.2. Modalités de mise en œuvre du programme

Responsabilités de l'Union Européenne. L'Union européenne aura les charges suivantes: Apporter des ressources financières additionnelles de 600,000 €; participer aux travaux du comité restreint de supervision du programme; Participer aux revues techniques annuelles; Participer à l'organisation d'évaluations externes indépendantes (finalisation des termes de références, etc.).

Responsabilités du PNUD. Le PNUD aura les charges suivantes: Renforcer les espaces de concertation et de collaboration avec les institutions gouvernementales et avec d'autres programmes et programmes partenaires; Apporter des ressources financières correspondantes à un montant total de US\$ 500,000 consacrées essentiellement à financer une partie de l'assistance technique, les études diagnostiques, l'organisation d'ateliers de formation et différentes initiatives concernant la communication, et la faisabilité technique des opérations; Assurer, ensemble avec le FENU, son rôle d'agence d'exécution, impliquant la responsabilité technique, administrative et financière du programme; participer aux travaux du comité restreint de supervision du programme; et participer aux revues techniques annuelles.

Responsabilités de l'agence d'exécution, impliquant la responsabilité technique, administrative et financière du programme, et la faisabilité technique des opérations; Participer aux travaux du comité restreint de supervision du programme; Garantir une gestion financière adaptée des contributions d'autres bailleurs au capital d'investissement; Participer aux revues techniques annuelles; et participer à l'organisation d'évaluations externes indépendantes.

analyse et mise à jour; Participer activement à la capitalisation des leçons apprises et des acquis du programme et contribuer à la définition des politiques les plus appropriées en matière de décentralisation, reconstruction et développement communal d'après les principes de la gouvernance démocratique; Superviser l'ensemble des services techniques qui seront fournis par des prestataires publics et privés; et Produire des rapports d'avancement du programme.

5. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

5.1. Suivi.

Le suivi sera assuré dans le cadre du comité de pilotage et conformément au dispositif du Plan d'Action du Programme de Pays

5.2 Revue technique à mi-parcours et évaluation finale

Le programme, connaîtra une revue technique à mi-parcours et une évaluation finale indépendante (la revue technique et l'évaluation étant suivies d'une revue tripartite). Par ailleurs, les missions de suivi et d'appui technique permettront de donner une appréciation approfondie des résultats obtenus et aideront au recadrage des actions et stratégies du programme, surtout par rapport aux axes principales de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire des ménages. Le programme fera l'objet d'une évaluation finale externe au milieu de sa quatrième et dernière année.

5.3 Audit

Le Gouvernement assurera des audits annuels des collectivités locales, conformément aux procédures de gestion des finances publiques. Le programme fera l'objet d'un audit externe une fois par an, conduit par un cabinet local sélectionné sur appel d'offres restreint. A tout moment, le PNUD, le FENU et/ou les autres partenaires financiers pourront demander l'organisation d'un audit spécial pour une partie (ex. le FILL) ou l'ensemble des activités du programme.

6. RAPPORTS

Des rapports seront préparés tous les trois mois sur l'état d'avancement du programme. En matière de communication, le programme établira un flux d'information à la fois (i) pour rapporter les observations importantes pour la gestion normale du programme et (ii) pour répondre aux directives des agences gouvernementales et de l'ensemble des bailleurs de fonds. Un ensemble de rapports (rapport initial, rapports semestriels et rapport final) constitueront les procédures essentielles de cette stratégie de communication.

Plan de travail annuel

Année 2008

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	Source des fonds	BUDGET PLANIFIÉ		
		1erT	2eT	3eT	4eT			Description dans le budget	Montant	
Produit 1 Des cadres de concertation/coordination des actions de développement ouverts à tous les acteurs dont les femmes et les jeunes sont créés et/ou redynamisés Objectifs 2008 Mise en place instances du projet (CCDR, UGP, UCP, CLD) Institutions nationales sensibilisées par rapport aux défis d'un développement décentralisé Cadre réglementaire de la décentralisation renforcé Indicateurs Nb d'organes et instances prévus qui ont été établis et sont fonctionnels – central, régional et local- % d'étus locaux, ONG et OSC participants aux ateliers de formation	Atelier de lancement					PNUD		Conférences	10000	
	Recrutement Cadre national, MID					PNUD		Assistance Technique	17000	
	Recrutement Cadre national, Régions					PNUD		Assistance Technique	17000	
	Recrutement animateurs					PNUD		Assistance Technique	5000	
	Recrutement Chauffeur					PNUD		Appui administratif	3600	
	Atelier de formation					PNUD		Conférences	5000	
	Equipement et matériel					PNUD		Equipements	15000	
	Expertise consultants nationaux					PNUD		Assistance Technique	4400	
TOTAL									77000	

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	Source des fonds	BUDGET PLANIFIÉ	
		1eT	2eT	3eT	4eT			Description dans le budget	Montant
<u>Produit 2</u> Des outils de planification du développement local opérationnels qui prennent en compte la dimension genre Cibles 2008 Collectivité locale favorisant un développement local participatif et holistique Plan de développement adoptés Indicateurs Nb de plan de développement formulé et adopté d'une manière participative Nb de formation sur la gestion des projets	Etude Plan de développement local					PNUD	PNUD	Assistance technique	2000
	Atelier de formation					PNUD	PNUD	Assistance technique	5000
	Expertise Consultant national					PNUD	PNUD	Assistance technique	2000
	Voyage d'études					PNUD	PNUD	Assistance technique	3000
TOTAL									12000

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANNÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront reprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTI RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1er T	2e T	3e T	4e T		Source des fonds	Description dans le budget	Montant
Produit 3 Système durable de financement des collectivités locales mis en place Objectifs 2008 Etude fonds de développement local finalisé Mise en place du FDL <u>Indicateurs</u> Mécanismes de financement adopté	Etude FIL					PNUD	PNUD	Assistance technique	1000
	Etude AGR					PNUD	PNUD	Assistance technique	2000
	Etude investissement					PNUD	PNUD	Assistance technique	2000
TOTAL									5000

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront reprises durant l'année pour réclamer les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	Source des fonds	BUDGET PLANIFIÉ		
		1er T	2e T	3e T	4e T			Description dans le budget	Montant	
Produit 4 Engagement des leaders communautaires, des ONG pour la lutte contre le VIH/Sida renforcé Objectif 2008 Trois ateliers de sensibilisation sur le VIH/SIDA Indicateurs Meilleure implication de leaders communautaires dans les questions de VIH/SIDA	Atelier VIH/SIDA					PNUD	PNUD	Conférences	5000	
	Media					PNUD	PNUD	Assistance technique	1000	
	TOTAL									6000

Outil de suivi du Plan de travail annuel (AWP)

Année 2008

Composante du CP Pauvrete Partenaire de réalisation MID/PNUD

PRODUITS DU CP ATTENDUS ET INDICATEURS, Y COMPRIS LES OBJECTIFS ANNUELS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de suivi et évaluation, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	DÉPENSES <i>Dresser la liste des dépenses effectives pour chacune des activités achevées</i>	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS <i>Pour chaque activité, énoncer ses résultats</i>	PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES PRODUITS DU CP <p>En utilisant les données relatives aux cibles annuelles de chaque indicateur, énoncer le progrès effectué vers la réalisation des produits du CP. S'il y a lieu, faire des observations concernant les facteurs qui ont facilité et/ou contrarié l'obtention des résultats, à savoir notamment sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les risques et hypothèses identifiés dans le S&E du CP se sont-ils matérialisés ou de nouveaux risques ont-ils surgis?</i> - <i>Des facteurs internes, tels que le choix du moment où sont apparus les produits et activités, la qualité des produits et services, la coordination et/ou d'autres problèmes de gestion</i>
PRODUIT 1 Des cadres de concertation/coordination des actions de développement ouverts à tous les acteurs dont les femmes et les jeunes sont créés et/ou redynamisés	Séminaire pour lancement dialogue sur enjeux liés à la décentralisation Recrutement experts nationaux Mise en place d'organes UP, CDL etc.. Acquisition équipement		Développement d'une vision commune sur la décentralisation Assistance technique en place Organes mis en place et fonctionnels	
Indicateurs 1.1 Nb d'organes et instances prévus qui ont été établis et sont fonctionnels –central, régional et local- Objectif 2008. Mise en place UGF, CDL, etc.. Etude cadre réglementaire décentralisation				
Indicateurs 1.2. % d'étus locaux participants aux ateliers de formation. Objectif 2008. 4 d'ateliers de formation				

<p>PRODUIT 2</p> <p>Des outils de planification du développement local opérationnels qui prennent en compte la dimension genre</p> <p><u>Indicateur 2.1</u></p> <p>Nb de plan de développement formulé et adopté d'une manière participative</p> <p>Objectif 2008. Etude élaboration plan initié</p> <p><u>Indicateur 2.2</u></p> <p>Nb de formation sur la gestion des projets. Objectif 2008. 4 ateliers de formation</p>	Atelier de formation sur planification locale		Cadres collectivités locales formés	
<p>PRODUIT 3:</p> <p>Système durable de financement des collectivités locales mis en place</p> <p><u>Indicateurs 3.1</u></p> <p>Mécanismes de financement adoptés. Objectifs 2008</p> <p>Etude fonds de développement local finalisé. Mise en place du FDL</p>	Etude FIL			
	Elaboration textes juridiques fonds de développement local		Textes sur la décentralisation adopté »é	
<p>PRODUIT 4:</p> <p>Engagement des leaders communautaires, des ONG pour la lutte contre le VIH/Sida renforcé</p> <p><u>Indicateurs 4.1</u></p>	Atelier de sensibilisation VIH/SIDA		Leaders communautaires sensibilisés	

Meilleure implication de leaders communautaires dans les questions de VIH/SIDA. <u>Objectif 2008</u> : Deux ateliers de sensibilisation sur le VIH/SIDA				
--	--	--	--	--